



Athora Comgest Growth Europe



Date de création de la fiche 20/12/2024

Gestionnaire du Fonds sous-jacent :

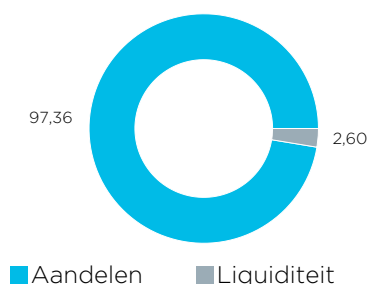
Comgest est un groupe indépendant et international dédié à la gestion d'actifs, entièrement détenu par ses employés et ses fondateurs depuis sa création en 1985. Cette structure de partenariat nous permet d'aligner nos intérêts sur ceux de nos clients et contribue à notre philosophie d'investissement qui consiste à sélectionner dans des sociétés jugées de qualité et de croissance sur le long terme. Notre sélection de valeurs repose sur une pure approche bottom-up, concentrée et sans contrainte d'indice, de pays ou de secteur. Comgest gère plusieurs stratégies d'actions régionales.

Politique d'investissement du Fonds sous-jacent :

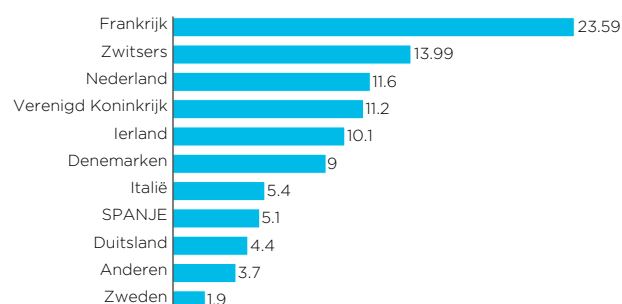
Comgest Growth Europe se compose de sociétés jugées de qualité exerçant leurs activités ou ayant leur siège social en Europe. Les entreprises européennes de qualité sont souvent sous-évaluées par les investisseurs, mais l'Europe abrite également des secteurs en croissance et des entreprises qui bénéficient de « mégatendances » mondiales telles que le vieillissement, la numérisation et l'émergence de la classe moyenne dans les marchés émergents. Nombre de ces entreprises sont leaders dans leur secteur et, dans de nombreux cas, dominent également leur marché au niveau mondial. L'équipe de gestion sélectionne des sociétés de croissance durable et de qualité et cherche à investir dans des entreprises qui offrent des produits ou des services uniques ou qui présentent un avantage compétitif. La stratégie d'investissement est caractérisée par : "Qualité Croissance", long terme, active share élevée, faible volatilité par rapport à l'indice de comparaison et portefeuilles concentrés.

Répartition du fonds au 30/09/2024

Allocations des actifs (%)



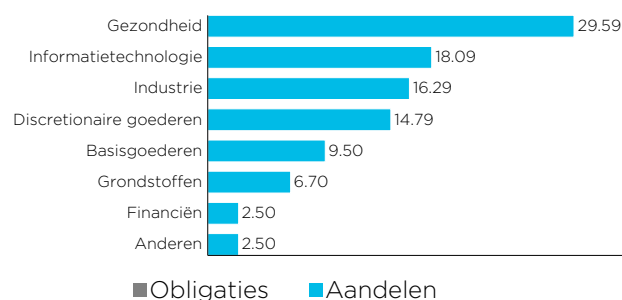
Répartition géographique des actions (%)



10 premières lignes du portefeuille (%)

Novo Nordisk	8,60
ASML Holding	7,90
EssilorLuxottica	5,40
Accenture	4,30
Alcon	4,20
Experian	3,90
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton	3,60
L'Oreal	3,10
Straumann Holding	3,10
Lonza Group	2,90

Répartition sectorielle (%)

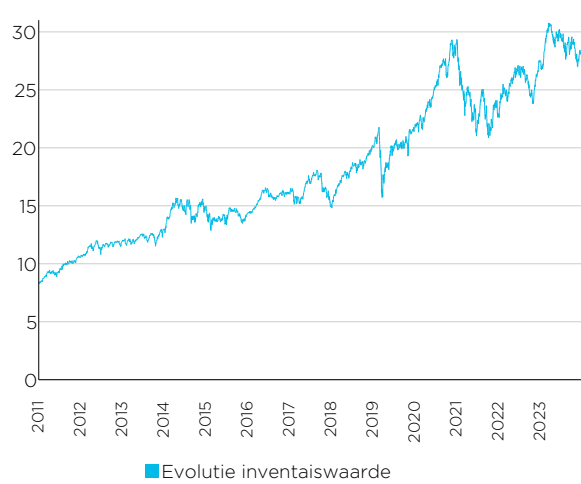
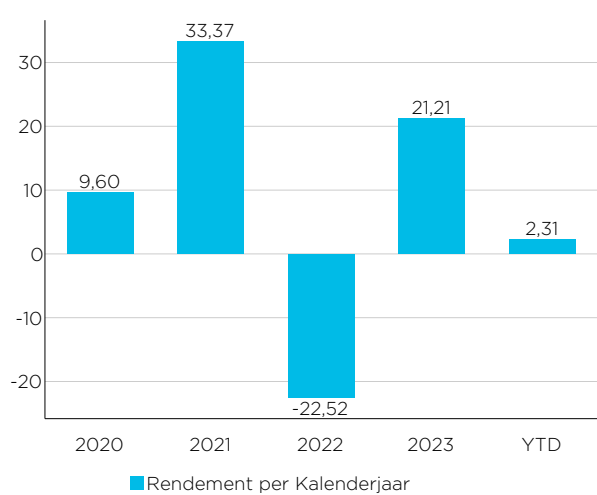


Caractéristiques

Fonds sous-jacent			
Code ISIN du fonds sous-jacent	IE0004766675	Gestionnaire du fonds sous-jacent	Comgest
Fonds sous-jacent	Comgest Growth Europe EUR AC	ISR (1 à 7)	1 2 3 <u>4</u> 5 6 7
Notation Morningstar du fonds sous-jacent * * * * *			
Fonds interne			
Nom du Fonds	Athora Comgest Growth Europe	Devise	EUR
Distributeur	Athora Belgium S.A.	Frais de gestion	1,00% par an
Date de lancement	18/02/2022	Valorisation	Quotidienne
Cap/Distrib	Capitalisation	Valeur au lancement	25,00 €

Valeur d'inventaire du fonds interne

 Au lancement 18/02/2022 **25,00 €**

 Au 19/12/2024 **28,14 €**
EVOLUTION DE LA VALEUR D'INVENTAIRE ²

PERFORMANCE ANNUELLE (%) ²

Rendements cumulatifs ²

1M	3M	6M	YTD	1Y	3Y	5Y	10Y
4,25 %	-2,21 %	-4,91 %	2,31 %	2,23 %	-1,14 %	41,36%	-

Rendements annualisés ²

1Y	3Y	5Y	10Y
2,23 %	-0,38 %	7,17 %	-

1 Ce paragraphe est un résumé de la politique d'investissement qui n'a aucune valeur juridique. Seules les règlements de gestion et les Documents d'Informations Spécifiques, qui sont disponibles sur athora.com/be, ont valeur juridique. Nous vous invitons à prendre connaissance des scénarios de performance qui figurent dans les Documents d'Informations Spécifiques.

2 Le fonds d'investissement de la branche 23 Athora Comgest Growth Europe a été créé le 18/02/2022. Par conséquent celui-ci n'affiche pas encore de rendements du passé suffisants. Cependant, ce fonds investit uniquement dans le fonds sous-jacent Comgest Growth Europe EUR AC, ce qui permet de constituer des simulations de rendement pour le passé. Ces rendements tiennent compte des taxes et frais de gestion du fonds, mais pas ceux au niveau du contrat d'assurance. Le risque financier des produits liés à des fonds d'investissement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les rendements obtenus dans le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.

Informations relatives à la durabilité³

Art. SFDR	8		
Min. d'alignement Taxonomie (A)	N/A	Label ESG	LuxFlag
Min. d'objectifs de durabilité (B)	10%	Indice ESG	Pas d'indice
Min. d'intégration des PAI (C)	100%	Intégration Risques de durabilité	Oui
Annexe 2 ou 3	SFDR-ANNEX2-FR-COM E	Annexe 4 ou 5	SFDR-ANNEX4-FR-COM E
Caractéristiques ESG	<ul style="list-style-type: none"> · ESG factors integration · Norms based screening · Values/Activities based screening · Corporate engagement & shareholder action 		
Objectifs de durabilité	<ul style="list-style-type: none"> · Atténuation du changement climatique · Adaptation au changement climatique · Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines · Transition vers une économie circulaire · Prévention et contrôle de la pollution · Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes · Mise en place de conditions de travail décentes · Promotion de niveaux de vie adéquats et bien-être des utilisateurs finaux · Communauté inclusive et durable 		
Principales incidences négatives / Principal Adverse Impacts (PAI)	<ul style="list-style-type: none"> · (PAI 1) Émissions de gaz à effet de serre (GES) · (PAI 2) Empreinte carbone · (PAI 3) Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements · (PAI 4) Exposition à des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles · (PAI 5) Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable · (PAI 6) Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique · (PAI 7) Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité · (PAI 8) Rejets dans l'eau · (PAI 9) Ratio de déchets dangereux et radioactifs · (PAI 10) Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) · (PAI 11) Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales multinationales · (PAI 12) Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé · (PAI 13) Mixité au sein des organes de gouvernance · (PAI 14) Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) 		

3. Vous trouverez plus d'information par rapport aux définitions et caractéristiques de durabilité dans la « fiche d'information relative au développement durable » disponible sur le site internet de Athora Belgium dans la section « Bibliothèque » ou auprès de votre courtier.